27e ANNEE N° 2303 PARAIT LE SAMEDI 2 DÉCEMBRE 1911

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, Place de la Mairie, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0.30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Les ELECTIONS SENATORIALES

Les Conseils municipaux ont nommé, dimanche dernier, leurs délégués et suppléants, en vue de l'élection des sénateurs du département.

Le collège électoral, nous le rappelons, est composé, indépendamment des délégués municipaux, des députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement. Il se réunira, le 7 janvier prochain à Digne, pour élire deux sénateurs.

Nombreux sont les candidats à la Chambre Haute, car l'ambiton aujourd'hui ne se mesure pas au mérite et chacun se croit capable de représenter au Parlement les intérêts de ses concitoyens, et de jouer un rôle de législateur.

La tâche n'est pas cependant aisée pour celui qui est susceptible de la remplir, car elle ne se borne point, comme certains se le sont imaginé, à assister plus ou moins régulièrement aux séances du Sénat, à déposer ou faire déposer un bulletin dans l'urne pour justifier de ses votes, et à risquer de loin en loin, quelques visites dans les ministères pour réclamer en faveur d'électeurs influents un secours, une décoration ou une recette buraliste.

Notre département est pauvre ; il a besoin de beaucoup d'aide pour être mis en valeur. Or, on lui accorde peu malgré le nombre relativement élevé de ses représentants — 2 sénateurs et 5 députés. — Que serat-ce si le nombre des députés se trouvait réduit à deux, ainsi que le prévoit le projet ministériel sur la réforme électorale ?

Cette perspective, que nous ne saurions envisager sans effroi, nous impose l'obligation d'envoyer au Sénat deux hommes dévoués, connaissant à fond les besoins du pays, ayant une valeur personnelle et aussi des relations dans les sphères gouvernementales ; en un mot, des représentants capables de nous défendre et de nous servir.

Deux candidats parmi ceux qui briguent les suffrages bas-alpins, nous paraissent réunir les qualités que nous recherchons, ce sont MM. PERCHOT et MALON.

M. PERCHOT

député de Castellane, ancien élève de l'Ecole Normale supérieure où il a été le condisciple de notre camarade Léon Tourrès, est *Agrégé de l'Université* et *Docteur es Sciences*. C'est le plus grand entrepreneur de travaux publics de France ; il a construit la majeure partie du Métropolitain et du Nord-Sud de Paris. Sa situation nous est un sûr garant pour la sauvegarde de nos intérêts, et nous sommes assurés qu'il saura mettre en valeur notre territoire.

M. MALON

maire de Gréoux, conseiller général de Valensole, ancien président du Conseil général, est pour nous tous un vieil ami. Officier du génie, passé dans la réserve de l'armée active après la conquête du Tonkin à laquelle il avait pris part, il est demeuré assez longtemps dans notre belle colonie d'Indo-Chine où il a fait de l'entreprise et effectué de travaux importants. Qui de nous, au cours de ces dix dernières années, ne l'a rencontré visitant jusqu'aux hameaux les plus reculés, pour s'enquérir des besoins de chacun ? C'est un des travailleurs de l'Assemblée départementale où il est toujours prêt à soutenir par sa parole et son vote, les justes revendications formulées par ses collègues.

Voilà les deux candidats, MM. PERCHOT et MALON, dont nous aimerions à voir les noms réunis sur une même liste. Ce sont au surplus, d'excellents républicains.

Comment on extrait et transporte l'Ecume de Mer

Presque toute l'écume de mer employée dans le monde entier est originaire d'Eski-Chéir (Asie Mineure). Les carrières principales d'où l'écume de mer est extraite se trouvent à environ une distance de huit heures de cette ville, dans le sandjak de Kutabia (Vallées de Poursak). Les puits principaux d'extraction sont près des villages de Sépédji, Sarison-Odjak, Komikli, Yarmalar. Depuis 1903, on a ouvert des puits au nombre de 4000, pour la plupart des kurdes et des persans.

L'extraction se fait d'une manière des plus primitives. Les machines et les mesures de précautions sont inconnues, ce qui fait que les accidents sont très fréquents. Un groupe de trois à quinze hommes perce un trou de près de un mètre de diamètre et commence à creuser un puits de 20, 40 ou 60 mètres de profondeur, jusqu'à ce qu'il rencontre une couche rougeâtre ; sous cette couche et en dessous de celle-ci, se trouve l'écume de mer sous forme d'un nœud, depuis la grosseur d'une noix de galle jusqu'à celle d'une pomme. Les blocs proprement dits sont extraits des galeries spéciales, avec de grandes difficultés. Le terrain est tellement travaillé, à de certains endroits, que les galeries des différents puits s'entrecroisent les unes avec les autres. Les travaux sont poussés jour et nuit, l'éclairage se fait moyennant des lampes à pétrole. Les petits commerçants d'Eski-Chéir viennent chaque jeudi aux puits, pour acheter le matériel brut, et le tranportent en ville où ils le soumettent à une triple manipulation.

Avant tout, on le délivre, en le martelant avec attention, d'une espèce de boue qui le couvre, puis on lui donne la forme convenable, et enfin, on l'arrondit des pointes qui se sont formées et on enlève les irrégularités. Après ces préparations, les blocs sont visités par des négociants en gros qui doivent être experts en la matière et avoir les connaissances voulues afin de choisir les bonnes qualités, calculer le nombre des caisses nécessaires et proposer, en conséquence, un prix d'achat. L'écume de mer se négocie, comme il est expliqué ci-dessous, d'après les caisses et non d'après le poids. Aussitôt que le marché est conclu, la marchandise, mouillée, lourde et d'une couleur vert jaunâtre, est séchée en été, sous les rayons du soleil, en hiver, par un dépôt de huit jours dans des entrepôts spéciaux qui sont chauffés nuit et jour.

L'écume de mer ayant perdu les deux tiers de son poids, devient sèche et très blanche. Ensuite, les différents morceaux doivent de nouveau passer par trois préparations. Avant tout, ils sont frottés avec des morceaux de flanelle imbibée d'eau chaude, puis les irrégularités qui s'y trouvent sont enlevées avec un couteau plat ; on nettoie en même temps les pores qui sont remplies de sable ; en dernier lieu, on polit les blocs avec de la cire. C'est dans cet état que la marchandise est présentee sur le marché. Les pièces sont divisées, suivant leur grandeur et leur qualité, en quatre classes : Sira Mali, Birimbirlik, Pembelli et Deukmé. Chaque classe se divise de nouveau en deux qualités. Les blocs sont enveloppés dans du coton pour qu'ils ne se frottent pas les uns les autres. Après quoi, ils sont emballés dans des caissses différentes,

Une caisse de 19 centimètres de largeur, 38 centimètres de hauteur et 76 centimètres de longueur contient 32 à 40 pièces de première qualité ou 75 à 90 pièces de deuxième qualité ; si la caisse a 20 centimètres de largeur, 40 centimètres de hauteur et 86 centimètres de longueur, elle contient, dans ce cas, 100 à 200 pièces de troisième qualité ou 200 à 400 pièces de la quatrième qualité.

Le gouvernement prélève, sur le produit préparé, une taxe de douane de 75 piastres or pour chaque caisse exportée ; au préalable, il prélève 15 o/o sur la valeur de l'estimation. Par suite du renchérissement de la taxe, les petits morceaux (800 à 1000 dans la caisse) dont la valeur est moindre et qui s'appelle Dchilisse, ne sont plus exportés. L'exportation de l'écume de mer a beaucoup baissé dans ces derniers temps.

Quelques années avant 1904, l'exportation était de 13 à 14 000 caisses d'une valeur de 70.000 à 80.000 livres turques, tandis qu'en 1904 elle était descendue jusqu'à 3.000 à 4.000 caisses, d'une valeur de 25 à 30.000 livres turques. La cause en est en partie à l'amoindrissement de la production, par suite de l'épuisement de quelques puits importants et par l'envahissement des eaux qui a détruit la plupart des puits, mais surtout par l'affaiblissement des demandes de l'Europe. Aussi, il existerait, paraît il, en Amérique, une qualité de bois qui, par sa ressemblance avec l'écume de mer, menace de lui faire concurrence. Presque toute l'écume de mer est envoyée à Vienne (Autriche) qui est le centre de cette industrie. Le reste s'exporte en Allemagne (à Rulha), en France, en Belgique, en Amérique, etc. Les prix de vente à Vienne sont par caisse, pour la qualité Sira-Maly, de 20 a 25 livres turques ; pour celle dite Birimbirlik, 12 à 20 livres turques ; pour la Pembeli, 5 à 10 livres turques, et pour la Deukmé, 2 à 4 livres turques

L'ORIGINE DES BAS

« En 1559, Henri II, voulant « rehausser » par la magnificence de son costume royal les noces de sa sœur, Marguerite de France, avec Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, mettait les premiers bas de soie tricotés que l'on eût vue en France.

« Auparavant, les bas de prix, que portaient les seigneurs et les princes, étaient de soie, eux aussi, mais non tricotés : ils s'appelaient chausses, d'où nous est venu le mot « haut de chausses ».

« Cent années plus tard, environ, un certain Hindres établissait, dans le bois de Boulogne, sn château de Madrid, la paemière manufacture de « bas au métier » qui fut en France. L'établissement eut un énorme succès. Aussi en 1666, Hindre formait une « compagnie » laquelle protégé par le gouvernement, fit faire les plus grands progrès à la manufacture »

« En 1692, on érigeait une » communauté de maitres-ouvriers de bas au métier ». Les bas à côtes, imaginés par les Anglais, n'étaient connus en France, que vers 1770 ; et c'est en cette année, que furent établis, à Paris et à Lyon, plusieurs manufacture de bas à cotes.

L'assistance des femmes par le travail, dans les Alpes

AIDE SOCIALE - SISTERON

Mme Antony Joly, femme du député de Sisteron, a organisé un fort interessant comptoir d'objets de lingerie et de broderies confectionnées à Sisteron à la *Vente de Charité* qui a eu lieu les 26 et 27 novembre dans les salons du Ministère de la Justice.

Ce comptoir a été particulièrement achalandé car les visiteurs ont répondu nombreux à l'invitation de la charmante organisatrice qui a su plaider habile-la cause de notre cher Sisteron.

Mlle Roa remplissait avec beaucoup de grâce et d'aisance son rôle de vendeuse.

La recette a été abondante et permettra de donner un nouvel essort à notre école de couture et de broderie.

Merci à Mme Joly et à ses dévouées collaboratrices.

ECHOS & NOUVELLES

LE RINÇAGE DES VERRES

Les inconvénients sont nombreux de l'usage en commun des verres. On vient d'étudier expérimentalement la source des germes infectieux sur les verres et les fourchettes.

Au point de vue des recherches sur l'efficacité du nettoyage on a obtenu les résultats suivants :

Les verres infectés et simplement essuyés ont donné d'abondantes cultures ; les verres rincés à l'eau froide et essuyés légèrement ont toujours donné des résultats positifs ; les verres lavés abondamment à l'eau et essuyés énergiquement ont donné parfois quelques colonies isolées, mais le plus souvent la plaque de gélose est restée stérile.

Les expériences faites sur les staphilocoques, les streptocoques, les bacilles de Lœffler, avec quelques variations dans la technique, ont donné des résultats semblables.

DES PNEUS EN PAPIER

Que n'a-t-on pas fait avec le papier. Les Américains ont construit des roues pour voitures de chemins de fer, et ces roues en papier sont, paraît-il, très solides. On fait des maisons, des vêtements, du linge, des mouchoirs, des gobelets en papier.

Voici qu'un ingénieur à Londres vient d'imaginer de confectionner des pneus pour automobiles. L'inventeur a, paraît-il, obtenu toute satisfaction aux premiers essais. Ces pneus après séchage sont soigneusement lissés et revêtus d'une sorte de vernis. La souplesse

© VILLE DE SISTERON

obtenue est beaucoup plus grande qu'avec les pneus en caoutchouc. Le nouveau pneu avale et boit l'obstacle. Même les clous, tessons de bouteille, petites pierres rencontrées sur la route s'enfoncent dans le pneu et en font un antidérapant. Ces pneus sont d'un prix très inférieur aux pneus de caoutchouc et leur vogue paraît assurée.

Les Japonais, eux, ont des marmites en papier. Il peut sembler étrange de faire cuire son pot-au-feu dans du papier, et cependant rien de plus simple. Une fois rempli d'eau et mis sur le feu, le papier ne peut brûler, car les propriétés des liquides empêchent la température de monter au délà du point d'ébullition de ce liquide à condition que le feu ne soit pas trop ardent, car, si la température était trop élevée, la couche extérieure en contact avec la flamme pourrait s'élever suffisamment pour carboniser le papier avant que l'effet refroidissant du liquide ait pu se produire. Aussi ces marmites ne peuvent guère servir plus de six à huit fois.

Leur prix est très faible, mais leur vogue ne semble pas devoir aller au delà du Japon. Les jaunes pourront en faire un grande consommation sans crainte. Leurs mines de papier mâché sont inépuisables.

LE RÈGIME ALIMENTAIRE DU CHIEN

D'après une enquête faite auprès de différents éleveurs pour déterminer le régime alimentaire du chien, on est arrivé aux conclusions suivantes :

Le chien est un animal carnivore et son régime nécessite des substances concentrées et peu volumineuses. Le plus souvent, les maladies gastro-intestinales dont il est atteint sont dues au régime herbivore auquel il est soumis généralement.

Les jeunes chiens doivent manger trois ou quatre fois par jour ; pour les grandes variétés (Matiff, Saint-Bernard, Danois), il est nécessaire de leur donner à manger quatre et cinq fois par jour pour obtenir un développement rapide.

Par contre, les chiens adultes doivent avoir un repas leger le matin, un plus abondant le soir. Certains possesseurs de meutes de chasse ne donnent qu'un repas à leurs chiens

La ration alimentaire de l'animal doit être suffisante pour qu'il puisse largement réparer ses pertes en albuminoïdes. La viande mêlée aux aliments peut être donnée soit cuite, soit crue. Les os n'ont qu'une utilité contestable.

Les végétaux doivent toujours entrer dans l'alimentation du chien. on en donne deux ou trois fois par semaine : les meilleurs sont les pommes de terres.

Les Bas-Alpins à Paris

La Société Fraternelle des Bas-Alpins a inauguré, samedi dernier la reprise de ses réunions d'hiver.

Une centaine de convives avaient pris place aux tables du banquet présidé par notre concitoyen Henri Brun, et l'affluence a été grande à la fête qui a suivie.

Remarqué dans l'assistance : MM. Andrieux, Honnorat, Joly et Perchot, députés ; MM. Paul Gassier et de Courtois, conseillers généraux ; Mesdames Joly, Perchot et Brun ; M. et Mme Marcel Vanel, M. et Mme Léon Tourrès, MM Pellegrin, Jourdan, Imbert, etc.

MM. Michel, sénateur, Malon, conseiller général, retenus dans les Basses-Alpes, s'étaient fait excuser.

Le prochain banquet mensuel aura lieu le 23 décembre.

Chronique Locale

SISTERON

Pour ou contre la Mairie. — De même qu'à Digne il y a l'affaire des Bains, à Sisteron il y a l'affaire de la Mairie, grâve question s'il en fut, car elle suscite, surtout chez les adversaires de la municipalité actuelle, des récriminations à n'en plus finir et jamais question ne fut si difficile à résoudre que celle-là. Tout s'en mêle, jusqu'à la politique, cette grrrande politique que sagement on aurait bien fait de reléguer au rang des accessoires. C'est cette honorable passion qui fait le malheur [illegible] d'altérait l'esprit de conciliation qui nous incite les uns contre les autres au dépend de notre bien-être. C'est regrettable. C'est par nos zizanies locales que nous devenons la risée des départements voisins, à un point tel que si en voyage vous dites que vous êtes de Sisteron de suite on vous répond : « Sisteron, nous le connaissons tout au moins de renom, les échos nous apportent que la politique et les questions personnelles jouent un grand rôle dans sa destinée. On n'y discute beaucoup pour ne rien faire » ; enfin, du fil à l'aiguille, nous sommes classés comme bizarres. C'est donc nous autres, par nos procédés mesquins qui faisons notre malheur. Ne nous plaignons pas, ce sont nos mœurs, mais ne nous réjouissons pas non plus. Nous pourrions mieux faire.

Eh bien, cette question a rèveillé chez la population ses sens endormis ; d'un bout à l'autre de la villle, ce n'est qu'une levée de boucliers contre l'édification du nouvel Hôtel-de-Ville. Alors qu'il y a quelques jours on considérait cette affaire comme chose conclue, aujourd'hui elle subit presque un temps d'arrêt par le fait de grands pontifes de la politique qui par contradiction, et au moyen d'une pétition mettent obstacle à ce projet, parce qu'ils ne sont pas du **bord** municipal. C'est mesquin.

Bien plus francs et loyaux sont ceux qui soucieux de leurs fonctions et sans arrière pensée, prétendent qu'illégales sont les subventions de 45.000 francs (Caisse d'Epargne) et 10.000 francs (Bureau de Bienfalsance) qui viennent se joindre aux 65.000 francs, part de la ville. Encore faudra-t-il démontrer en quoi ces subventions sont illégales.

D'ailleurs nous croyons pouvoir dire, que ces deux subventions sont aujourd'hui maintenues.

Comme tout le monde, nous sommes soucieux des deniers des contribuables et tenons à les faire ménager dans la mesure du possible, mais nous dirons que la reconstruction de la Mairie s'impose là où elle est, parce que c'est le centre de la ville, celle de la Caisse d'Epargne aussi parce qu'elle a besoin d'un local plus approprié aux exigences d'un public plus économe et plus nombreux, sans oublier pour cela la construction des égouts.

Si ces projets tombent dans le domaine de la réalisation, ce sera du travail assuré pour quelques années aux ouvriers sisteronnais qui se plaignent à bon droit que le bâtiment ne va plus parce qu'il n'y a pas d'emplacement pour bâtir.

Ce sera alors parfait à tous les points de vue.

Et maintenant, Messieurs, faites vos jeux, qui donc décrochera cette fameuse Mairie ? Serat-ce le Nord, le Midi ou le Centre ? Le concours est ouvert.

Styx.

Caisse d'Epargne. — Le président du Conseil des directeurs de la Caisse d'Epargne de Sisteron a l'honneur d'informer les déposants que le taux qui leur sera servi pour 1912 reste fixée à 3 0|0. Il leur rappelle que comme les années précédentes il ne sera pas tenu de séance de caisse pendant la deuxième quinzaine du mois de décembre.

Afin de permettre le règlement des intérêts la dernière séance aura lieu le dimanche 17 décembre.

Aux Délégués sénatoriaux. — Un bruit dont on ignore la source, est celui qui cette semaine faisait retirer la candidature de M. **PERCHOT**, aux élections sénatoriales. Ce bruit est sans fondement.

Nous sommes autorisés à dire que M. **PERCHOT** est bel et bien candidat aux élections sénatoriales du 7 janvier prochain. D'ailleurs nous renvoyons ceux des délégués qui hésiteraient, à nous croire à lire l'article de tête du *Sisteron-Journal.*

Attention ! ! — Plusieurs cas de fièvre aphteuse sont signalés sur des animaux de l'espèce bovine provenant des Hautes-Alpes et achetés le jour de foire de St-Martin à Gap. Des mesures énergiques ont été prises par le service des épizooties de notre département, afin d'enrayer la maladie dans ses débuts, Il y a donc quelque danger pour nos agriculteurs à aller acheter des bestiaux sur les champs de foires des Hautes-Alpes.

Echos du Palais. — Audience du 28 novembre 1911.. — A cette audience comparait M. Franz Hermann, 30 ans Ingénieur Industriel à Bruxelles, inculpé d'avoir le 22 avril 1911, aux Armands (commune de Mison), occasionné par imprudence, avec sa voiture-automobile, des blessures à une jeune fille M. Hermann qui avait élu domicile chez Me Thélène, avoué de notre ville, a été condamné à 100 f. d'amende et aux frais.

Sébastiani Guiseppe, 59 ans, maçon, sans domicile fixe, originaire d'Italie, inculpé de vol d'une couverture de voyage et d'une serviette contenant divers papiers, est condamné à 15 jours de prison et aux frais.

Foot-ball. — Aspres contre Sisteron. — Dimanche 3 décembre, au terrain de la Maisonnette, l'équipe 1re du *Sisteron-Vélo*, rencontrera l'équipe d'Aspres-sur-Buëch.

Composé d'éléments de qualité, le *Team d'Aspres* se présente à peu près égal à notre équipe sisteronnaise et sa victoire précédente sur nos couleurs ne fut due qu'à un pénalty qui lui assura 1 point à 0.

Cette rencontre promet d'être très intéressante et bon nombre d'amateurs n'hésiteront pas à faire cette promenade pour assister à une partie que rendra encore plus appréciable la parfaite courtoisie sportive de nos excellents visiteurs.

Voici la composition de l'équipe sisteronnaise :

But : Collombon M. ; arrières : Bouccard, Marrou ; demis : Pascal, Richaud, Put ; avants : Lieutier M., Grosso, Fidèle cap., Lieutier R., Ricard.

ETAT-CIVIL

du 24 novembre au 1er décembre 1911

NAISSANCES

MARIAGES

Entre M. Delaye Marcel Henri, empl. de commerce, et Mlle Gouin Eugénie-Léonie, s.p.

DÉCÈS

Néant.

Ovations

De son parfum exquis
Le Congo se réclame ;
Toute langue l'acclame,
Tel un drapeau conquis.

P.-M., au célèbre Savon.

Beaumè (Aisne), 7 août 1910. Les Pilules Suisses sont excellentes. Depuis que j'en prends je ne souffre plus de *migraines* comme autrefois. Guilain (Sig. lég.)

RELIGIEUSE donne secret pour guérir enfants urinant au lit Écrire Maison Burot, No , Nantes.

Aux Enrhumés

Lorsque la toux ne cède pas aux soins habituels, devient opiniâtre, spasmodique et s'accompagne d'expectoration abondante (suites de bronchites ou d'influenza, catarrhe, asthme), il faut employer la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Le soulagement est intantané et la guérison survient progressivement Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

FAILLITE

AVIS

Les créanciers de la faillite de **Tourniaire** Delphin, en son vivant négociant à Valbelle, qui n'ont pas encore remis leurs titres de créance, sont invités à les déposer entre les mains de M. **Gallissian**, syndic, ou au Greffe du Tribunal, avant le dix-neuf décembre courant, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes qui leur sont dues.

Ils sont, en outre, convoqués pour la vérification et l'affirmation des créances qui commencera le dix-neuf décembre courant, à dix heures du matin, à Sisteron, au Palais de Justice, et sera continue sans interruption.

Pour le Greffier du Tribunal,
Le Commis-greffier,
C. GIRAUD.

LE PROJET CONTRE LES CHEMINS DE FER

De la *République Française.*

Le projet du Gouvernement tendant à s'emparer en fait des chemins de fer sans bourse délier, et à soumettre ainsi la France entière au triste régime subi par la région de l'Ouest-Etat, vient d'être distribué : — on ne saurait entasser de pires sophismes pour une pire entreprise.

Le mépris des lois, des droits, des intérêts publics et privés ; l'ignorance profonde des faits les plus notoires s'étalent dans les deux pages de l'exposé des motifs avec une candeur — ou une audace — extraordinaire.

Le Gouvernement ose parler de « l'intérêt des actionnaires et des obligataires » ; — il a fait perdre *un milliard* à la valeur de leurs titres, dans la seule année 1910, par ses lois et ses décrets ; combien de *milliards* veut-il donc leur faire perdre encore par son nouveau projet ?

* * *

Le « Gouvernement » invoque aussi, pour justifier sa prétention de nommer les *directeurs et chefs de services* des chemins de fer, l'exemple de la Banque de France et du Crédit Foncier.

C'est ici qu'éclatent l'ignorance voulue des faits et le mépris des lois !

Les droits de l'Etat envers la Banque de France et le Crédit Foncier ?...

Oui ; — mais ils *résultent des contrats !* Ils y sont stipulés, *acceptés* par les intérêts particuliers qui ont traité avec l'Etat.

Au contraire, les prétentions actuelles de l'Etat envers les Chemins de fer sont en *contradiction formelle avec les contrats* ; elles en sont la négation, la violation systématiques.

Lisez donc les textes ! — Tout le monde les connaît, excepté vous, « Gouvernement » !

* * *

C'est le Décret du 21 septembre 1852, *approuvant* les Statuts de la Cie d'Orléans, dont l'article 22 est ainsi conçu :

« Il (le Conseil d'Administration) nomme « et révoque le *directeur*, les chefs de *service* « et tous les autres employés, et fixe leurs « traitements. »

C'est le Décret du 3 juillet 1857, approuvant les Statuts du P.-L.-M., dont l'article 38 est ainsi conçu :

« Le Conseil d'administration *nomme* ou « *révoque tous employés ou agents*, déter- « mine leurs attributions et fixe leurs trai- « tements. »

C'est le décret du 1er février 1870 approuvant les Statuts du Midi, — en modifiant ceux de 1852 sur certains points (mais non sur celui-ci), — et dont l'article 18 est ainsi conçu :

« Le Conseil d'Administration *nomme* et « *révoque tous agents* et employés ; il fixe « leurs attributions et leurs traitements. »

C'est l'Ordonance du 20 septembre 1845 approuvant les status du Nord, dont l'article 25 est ainsi conçu :

« Le Conseil d'administration *nomme* et « *révoque tous les agents et employés*. Il fixe « leurs *attributions* et leurs *traitements*. »

C'est le Décret du 21 juillet 1866 approuvant les Statuts de l'Est ainsi conçu :

« Le Conseil d'Administration *nomme* et « *révoque tous les agents et employés*. Il fixe « leurs *attributions* et leurs *traitements*. »

Tels sont les contrats précis, formels, intervenus entre l'Etat et les Compagnies ; sur la foi desquels des *millions de Français* ont porté leurs économies, leur argent, par *milliards*, dans les caisses des chemins de fer ; — et vous « Gouvernement qui gouvernez », vous déchirez ces Contrats !

Que feriez-vous donc si vous « cambrioliez » comme les héros de l'action directe qui ont mis en si bel état, la nuit dernière, vos trois wagons postaux ?

* * *

Trouvez-vous ces textes, ces contrats trop anciens pour vos jeunes ardeurs ?

Mais ils ont été renouvelés en 1883, de la façon la plus précise, — car ils furent attaqués, précisément sur ce point, par des *novateurs* qui pensaient comme vous, ô Gouvernement, et qui furent battus à plate couture par la Chambre et par le Sénat.

A la Chambre des Députés, ce fut Madier de Montjau qui livra la bataille, le 2 août 1883, en déposant un amendement ainsi conçu :

« L'Etat nommera le directeur de la Compagnie.

« Il sera représenté dans le conseil d'administration de la Compagnie par un nombre de membres égal à celui des membres nommés par les actionnaires. »

L'amendement ne visait même pas toutes les Compagnies, mais une seule : l'Est ; et les motifs sur lesquels Madier de Montjau insista,

© VILLE DE SISTERON

avec sa pathétique éloquence, furent des motifs stratégiques.

Le Gouvernement lui répondit, en Gouvernement qui gouverne et non point en Gouvernement qui « sabote », — et l'amendement fut *rejeté* à 205 voix de majorité, — par 313 voix contre 108.

Parmi les « rejetants », on trouve des « réactionnaires » notoires comme Paul Bert, Boissy d'Anglas, Bougue, Sadi Carnot, Cochery (père), Desmons, Ferdinand Dreyfus, Etienne, FALLIÈRES, Albert Ferry, Chales Ferry, Jules Ferry, Dionys Ordinaire, Sarrien, Ténot, Waldeck-Rousseau, — pour ne nommer que ceux-là.

La question fut reprise au Sénat, par Tolain, qui étendit à toutes les Compagnies la proposition de Madier de Montjau, en soutenant l'amendement suivant :

« Le Gouverneur de la Compagnie sera nommé par le Gouvernement, en conseil des ministres.

« Ses attributions seront définies par un règlement d'administration publique délibéré en Conseil d'Etat. »

Après un débat approfondi, le 19 novembre 1883, l'amendement fut rejeté à une immense majorité à mains levées et aussitôt, sur cette impression, le Sénat procéda au vote sur l'ensemble, qui fut adopté presque à l'unanimité, — par 231 voix contre *15*.

Là encore, dans la majorité se remarquent des « réactionnaires » sans lesquels la République n'eût jamais été fondée, notamment:

Arago, Berthelot, Challemel-Lacour, Chiris, Clamageran, Faidherbe, Ferrouillat, de Freycinet, amiral Jauréguiberry, Magnin, Edouard Millaud, EUGÈNE PELLETAN, Peyrat, Ronjat, SCHEURER KESTNER, Schœlcher, Tirard, VICTOR HUGO..... — et autres nombreux suppôts de la réaction, qui seraient aujourd'hui excommuniés sans doute par le « Gouvernement qui gouverne » !

* * *

Tel fut le débat.

Tels étaient alors les *droits*, les *intérêts* en présence desquels se trouvait l'Etat ; qu'il confirma pleinement, avec toute la puissance de la nouvelle loi de 1883.

JULES ROCHE.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. B. MICHEL, négociant en fers, crépins et machines agricoles, rue Droite, 35, informe sa nombreuse clientèle que par suite d'agrandissement ses magasins et entrepôt seront transférés à partir du 1er janvier prochain Rue de Provence N° 10.

A vendre à l'Amiable
UNE PROPRIETE

sise au quartier de Beaulieu, touchant Mme de Laydet et route Nationale, d'une contenance de 350 cannes environ ; comprenant : bastidon en bon état avec citerne à eau potable, vigne et arbres fruitiers.

Pour renseignements s'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Un Pré, situé au Plan de Leydet

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE
UNE MAISON

située à la plus basse Coste, composée de cave, écurie, trois pièces et grenier aú dessus.

S'adresser pour renseignements au bureau du journal.

A LOUER

en totalité ou en partie, à partir du Jour de l'An

UNE MAISON

comprenant salle de café avec son matériel, située sur la *Place de la Mairie*, très bien placée pour restaurant.

S'adresser pour renseignements au bureau du Journal ou à M. RICHAUD brigadier poseur à Serres, propriétaire de l'immeuble.

AUX BUVEURS DE VICHY

Plus une eau est fraiche, mieux elle agit

VICHY GÉNÉREUSE est expédiée fco gare, en France, 30 fr. caisse 50 bouteilles, contre mandat à Cie Gdes Sources Vichy-Généreuse, 265 1er, r. de Nîmes, à Vichy.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

L'AGENDA P.-L.-M. 1912

L'Agenda P.L.M. de 1912 vient de paraître et nous pouvons lui prédire le même succès que son devancier de 1911.

Luxueusement édité, ce volume de 300 pages contient un grand nombre de renseignements précieux pour les voyageurs et pour les touristes. Orné de 300 illustrations signées Willette, Léandre, Henriot, Cappiello et d'une fort jolie série de cartes détachables, il comprend en outre une partie littéraire tout à fait remarquable, composée d'articles et de nouvelles de Jean Aicard, René Bazin, Maurice Donnay, Henri Bordeaux, G. Casella, H. Kistemaeckers, Frantz Reichel et Pierre Wolff

Il est en vente au prie de 1 fr.50 dans les bureaux de renseignements et dans les bibliothèques des principales gares de la Compagnie P.L.M., ainsi qu'au Bon Marché, au Louvre et au Printemps à Paris, et aux Cordeliers à Lyon.

On peut aussi le debander par lettre au Service de la Publicité P.L.M., 20 boulevard Diderot à Paris, au pris de 2 francs (mandat poste ou timbres) pour la France, et 2 fr. 45 (mandat poste international) pour l'étranger.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté. — Egalité. — Fraternité

VILLE DE SISTERON

MISE EN FERME DE

l'OCTROI

Le Dimanche dix-sept Décembre mil-neuf-cent-onze à **trois** heures du soir, en l'Hôtel de Ville de Sisteron. Il sera procédé par devant le Maire, assisté de deux conseillers municipaux delégués à cet effet et du receveur municipal, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de **bail à ferme**, des **Droits de l'Octroi** Municipal de la dite Ville, pour **TROIS ANNÉES** consécutives, qui commenceront le **premier Janvier 1912 pour finir le 31 Décembre 1914**. Les droits sont établis sur : boissons et liquides, comestibles, combustibles, fourrages, matériaux et objets divers.

Mise à prix : **trente trois mille** fr. ci... **33.000 f.**

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité, d'une capacité reconnues et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, aurait obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission sauf le recours au Préfet.

Aucune personne attachée à l'Administration des Contributions Indirectes, aux Administrations civiles, aux Tribunaux ou ayant une surveillance de juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de dommages intérêts, être ni adjudicataire ni associé de l'adjudicataire.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets soumis au tarif.

Dans la même séance il sera procédé à l'adjudication de divers Droits communaux, voir les affiches spéciales.

On pourra prendre connaissance au secrétariat de la Mairie du cahier des charges et de toutes les piéces concernant les adjudications ci-dessus.

Sisteron, le 5 Octobre 1911.

Le Maire,
H. GASQUET
Conseiller général.

UN PRÊTRE dans un but charitable, offre de faire connaître gratuitement recettes infaillibles pour guérir rapidement et radicalement les Ulcères variqueux, Plaies des jambes, Eczemas, toutes Maladies de la peau et du cuir chevelu, Epilepsie, Neurasthénie, Maladies du Système nerveux, Douleurs, Goutte, Rhumatismes. Ecrire à l'Abbé LAURET, Curé d'Ervauville (*Loiret*).

MESDAMES

Si vous êtes inquiètes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions), écrivez en confiance à **G. LACROIX**, O.✠, Pharm^ien Spécialiste, 39, Rue Neuve, à LILLE, qui vous enverra tous renseignements demandés (8e ANNÉE).

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN

Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes
Teintures — Peintures. — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

Bulletin Financier

Ici, comme sur les marchés étrangers, l'ensemble est calme et réservé.

Le 3 0|0 français s'inscrit à 95.42 1/2. Extérieure 95.12 ; Turc 90.30 ; Russe 5 o|o 1906 103.90.

Les Etablissements de Crédit sont soutenus ; Banque de Paris 1776 ; Comptoir d'escompte 940 ; Société Générale 708. Banque Franco-Américaine 505. ; Banque di Roma 114.50.

Valeurs de traction lourdes ; Métro 672 ; Nord Sud 283.

Le compartiment cuprifère est en hausse ; Rio 1800.

L'action Saturno, qui sera introduite ultérieurement à la Bourse de Paris, se traite actuellement au prix de 7 francs par coupures de cinq actions.

Six ingénieurs ont étudié et reconnu les gisements de Saturno ; tous ont conclu à la richesse de Saturno. L'ingénieur des mines français, Lecomte-Denis, évaluait, il y a un an, la valeur du gisement reconnu à dix huit fois le capital de la société. Depuis un an de nouvelles découvertes ont confirmé sur plusieurs points les prévisions des ingénieurs.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

NOUVEAUTÉS !
Demandez chez tous les Libraires

1° La colle blanche supérieure
" FIXOL "
Se fait en 2 grandeurs de flacons
0 fr. 95 et 1 fr. 90
La meilleure des colles actuelles
POUR TOUS USAGES

2° L'encrier breveté S. G. D. G
Inversable à niveau constant
Le " PLENUM "
Se remplit une fois par an !
4 Modèles - 1 fr. 95 à 14 fr.
Le plus économique et le plus parfait des encriers actuellement en vente.

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

POUR FAIRE **PONDRE LES POULES**
SANS INTERRUPTION
même par les plus grands froids de l'hiver
2.500 ŒUFS
par an pour 10 poules
DÉPENSE INSIGNIFIANTE
Méthode certaine. Nombreuses attestations
NOTICE très intéressante *gratis* et *franco*.
Ecrire : **CONSTANT BRIATTE**
Aviculteur, à PRÉMONT (Aisne)

Cyclistes...

NE PAYEZ PAS
UNE ENVELOPPE VÉLO QUELCONQUE
DE 14 A 20 FRANCS
QUAND
L'ENVELOPPE A TRINGLES
MICHELIN
SE TROUVE CHEZ TOUS LES BONS AGENTS
ET NE SE VEND QUE
DIX FRANCS
MICHELIN NE FABRIQUE QU'UNE SEULE QUALITÉ

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez
le ROYAL WINDSOR

Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt : **28, Rue d'Enghien, PARIS.**

ANGINES - LARYNGITES - GRIPPES
Influenza, Bronchites, Tuberculose, Asthme
guérison rapide et assurée par le
"PULVEOL"
qui s'emploie en
Inhalations, Gargarisme, Vaporisations
— EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES —

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER.

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

Françis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

POUR 13 fr. 50 L'ENVELOPPE A TRINGLE

DUNLOP VÉRITABLE

Garantie UN AN

EST EN VENTE chez tous les Agents de Cycles.

ÉCONOMIE SÉCURITÉ

ÉCLAIREZ-VOUS à l'Incandescence au Pétrole Système KITSON

B. R. C. 67, Boul. de Charonne PARIS

à l'Acétylène IDÉAL par les Comprimés DELTA

SANS ODEUR PROPRE

SE FAIT EN TEINTES : Blanche, Rosée, Rachel, Chair, Naturelle

PRIX DU FLACON verre opale (déposé) 2 fr.

L'Eau du Sahel

est une **Eau de Beauté incomparable** absolument inoffensive, **Elle remplace avantageusement** les Crêmes et Laits de Toilette et la Poudre de Riz.

SOUVERAINE contre les affections légères de la peau, L'EAU DU SAHEL donne au visage un teint velouté et lui procure une fraicheur bien agréable.

M. DORIER & Cie - Marseille - Fabricants

Se trouve : chez les coiffeurs, parfumeurs et dans toute maison vendant de la Parfumerie.

PLACEMENTS D'ARGENT A REVENUS MENSUELS en Reports et en Comptes-Courants à intérêts fixes

PAS DE JEU. — PAS DE SPÉCULATION. — CAPITAUX GARANTIS ET INALIÉNABLE

S'Adresser pour tous les Renseignements à la BANQUE MOBILIÈRE DE CRÉDIT, 5, rue de Chantilly, à Paris.

ÉPARGNE ET FORTUNE 16 pages : 1re année. Revue donnant tous les Tirages Financiers d'après les Listes officielles. Service Gratuit d'Essai pendant 3 mois. Il suffit d'envoyer sa carte de visite affranchie à 0 fr. 05. Même adresse que ci-dessus.

EAU DE TABLE MINERALE NATURELLE DE

SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à SISTERON : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;

à MANOSQUE : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.

à MARSEILLE chez MM. MEYNADIER et Cie, rue de la République, 39.

Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. Laurent OLLIVIER, place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER 21, Place de la Mairie, SISTERON, Basses-Alpes

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON